

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Septembre 1873.

## Bulletin politique.

L'Ordre publie la lettre suivante, adressée  
par M. Rouher à M. Eschassériaux, et qui,  
dit ce journal, fait présager les résolutions  
des députés composant le groupe de l'appel  
au peuple :

« Cercey, le 9 octobre 1873.

» Mon cher président,

» Vous me demandez s'il est utile de pro-  
voquer une réunion des députés partisans  
de l'appel au peuple. Mon avis est qu'il y  
a opportunité et urgence à cette réunion.  
Je vous propose de la fixer au 15 octobre.  
L'ordre du jour est indiqué par les événe-  
ments, nous délibérerons sur les projets de  
restauration monarchique élaborés par nos  
adversaires, sur la ligne de conduite et les  
moyens d'actions que nous devons adop-  
ter.

» La lutte sera vive, le groupe parlemen-  
taire que nous représentons n'est pas nom-  
breux, cependant il pense, comme au 24  
mai, exercer sur la solution une influence  
décisive. Alors, nous avons essayé de pro-  
téger, à l'aide d'une trêve, les intérêts de  
l'ordre menacés par le radicalisme; nous  
ne ferons point défaut à cette tâche, lors-  
qu'elle pourra être reprise. Aujourd'hui,  
nous sommes appelés à prendre la défense  
de l'œuvre de nos pères, la société mo-  
derne.

» Les efforts faits cherchent à concilier des  
doctrines et des symboles dont le droit pu-  
blic et l'histoire constatent l'opposition ab-  
solue. Ils ne sauraient aboutir qu'à des  
compromis obscurs, à des transactions équi-  
voques. Toutefois, l'espoir est de faire sanc-  
tionner ces arrangements par une majorité  
surprise ou illusionnée.

» La nation, dans son immense majorité,  
condamne ces tentatives; on le sait, on n'en  
éprouve aucun souci, on spéculé sur la las-  
situde publique. C'est pousser loin la con-  
fiance.

» Il ne s'agit, en effet, de rien moins que  
des conditions d'existence de la nation fran-  
çaise. A travers des révolutions toujours  
douloureuses, souvent souillées de crimes,  
la France a opéré sa transformation. Par ses  
mœurs, par ses lois, par la répartition de  
son sol, elle est devenue, elle veut rester une  
nation démocratique. Eclairer, diriger, con-  
tenir cette démocratie, favoriser ses pro-  
grès, la prémunir contre ses égarements, est  
la seule mission que puisse remplir un gou-  
vernement. Or, la monarchie dont on rêve  
la restauration, — le mirage des program-  
mes libéraux n'y peut rien, — est la néga-  
tion manifeste de la démocratie. Elle en com-  
bat les aspirations par des tendances oppo-  
sées, et s'attaque à son dogme sacré, la sou-  
veraineté nationale.

» Cette monarchie ne peut essayer de vi-  
vre qu'en portant la main sur le suffrage  
universel, non pour le réglementer, mais  
pour le détruire, pour frapper le grand  
nombre d'ilotisme politique; étrange don de  
joyeux avènement! Le privilège électoral  
constitué, tous les autres en découlent; nous  
n'avons qu'à nous souvenir pour savoir à  
quelles incessantes agressions serait sou-  
mise cette conquête, qui nous est plus chère

que la liberté même : l'égalité civile, politi-  
que et religieuse.

» L'Assemblée, je l'espère, n'engagera  
pas sa responsabilité dans ces réactions ar-  
dentes, qui multiplieraient les dangers pu-  
blics, loin de les conjurer.

» En comprimant les idées d'un peuple,  
sous le prétexte de refréner ses passions,  
on sème les alarmes, et prépare les plus  
terribles explosions.

» La perspective de déchirements pro-  
chains au sein des pouvoirs publics ne vous  
apparaît-elle pas, mon cher ami, comme  
la démonstration la plus victorieuse de la  
pureté et de la grandeur de notre doctrine ?  
Plutôt que de tenter la formation d'un gou-  
vernement de serres chaudes par une As-  
semblée dont la compétence est contestée,  
il serait si simple, si honnête d'en consti-  
tuer un en plein soleil, par l'exercice calme  
et libre du vote universel. Nulle inquiétude  
alors ! Le pouvoir créé par ces suffrages  
serait, sans hésitations, entouré des défé-  
rences de l'Europe. Son origine imposerait  
à tous l'obéissance et lui permettrait de ne  
pas épuiser les devoirs d'une fermeté né-  
cessaire. Les partis s'inclineraient devant  
lui, se dissoudraient ou dégénéraient en  
factions impuissantes.

» Recouvrir en un jour et la paix publi-  
que et les longues sécurités !... Avec quelle  
ardeur cette nation, fière de son droit et de  
son œuvre, se reprendrait au travail !

» Qui donc hésite ? Est-ce l'Empire invo-  
quant son droit créé par des plébiscites li-  
bres et éclairés, qu'aucun autre plébiscite  
n'a infirmé ? Non. L'Empire renversé par  
l'émeute, vaincu, proscrit, calomnié, dont  
les liens avec le pays ont été brisés par la  
haine et la violence, l'Empire, qui devrait  
s'effrayer de son isolement et de sa fai-  
blesse, fait appel à la volonté directe de la  
nation. Ce sont les forts, les puissants, roya-  
listes ou républicains, qui se refusent à  
l'arbitrage du souverain : ils se disent ai-  
més du peuple et n'osent pas affronter son  
verdict.

» On peut demander à cette nation ses  
épargnes, ses contributions, ses enfants;  
mais où est la nécessité de l'appeler à choi-  
sir elle-même le gouvernement qui lui con-  
vient ?... Telle est leur théorie !

» De telles anomalies ne tarderont pas à  
succomber devant la raison publique. Tra-  
villons à l'éclairer. Faites-moi connaître  
par un télégramme ce que vous décidez.

» Recevez, mon cher Eschassériaux, l'as-  
surance de mes sentiments bien affectueux.

» E. ROUHER. »

## L'Union ajoute :

« M. Rouher fut un grand orateur alors  
qu'il glorifiait, devant des applaudisseurs  
choisis, une politique qui, du Mexique et de  
Sadowa, conduisit les armées de la France  
à Sedan. Il devança même les prétentions  
de M. Gambetta à être un stratège civil et à  
dresser des plans de campagne, quand il  
vint, à Châlons, peser sur les détermina-  
tions de Napoléon III et gêner les mouve-  
ments du maréchal de Mac-Mahon. Les  
Prussiens admirèrent peu après la pré-  
voyance de l'homme d'Etat qui, au château  
de Cercey, leur avait laissé dans sa retraite  
précipitée une précieuse mine de documents  
et de secrets.

» Aujourd'hui, de ce même château de  
Cercey, objet de tant d'agréables surprises  
pour le prince de Bismarck, s'élève une voix  
qui a la prétention de parler à la France, de  
parler pour la France, de défendre la « so-  
ciété moderne, » égalité civile, politique et

religieuse, » et la libre expression des sen-  
timents du pays.

» L'entreprise n'est pas sans hardiesse,  
mais le souffle a manqué, l'inspiration a fait  
défaut, et quelques banalités creuses vien-  
nent seules démontrer que les avocats gagés  
du césarisme sont impuissants à usurper la  
cause des libertés publiques, à prononcer  
même avec quelque dignité ce mot grave et  
sacré : le DROIT.

» Il plaît à M. Rouher que les quelques  
députés membres de la réunion dite de l'Ap-  
pel au peuple soient convoqués le 15 octo-  
bre pour aviser aux moyens d'agiter, de  
troubler, de désorienter le pays. C'est fort  
bien, et cette dernière marque de patrio-  
tisme sera le noble couronnement de leur  
politique et leurs adieux à la France. Il ne  
leur convient point de voir fermer les  
plaies que leur gouvernement ouvrit béan-  
tes....

» La modestie sied aux complices des  
grands malheurs publics, et le silence leur  
acquiert des titres à une indulgente pitié.  
Que les artisans des fautes de l'Empire et  
des misères de la France plaident les cir-  
constances atténuantes devant les conseils  
de guerre et les commissions d'enquête ;  
mais si la générosité de la nation va jus-  
qu'au pardon, qu'il ne soit du moins accordé  
qu'à leur repentir et à leur retraite.

» Passez votre chemin, politiques éprou-  
vés, nous n'avons plus de provinces à per-  
dre, de frontières à ouvrir, de milliards à  
donner pour prix de votre despotisme ! »

## Chronique générale.

## On lit dans Paris-Journal :

M. le comte d'Arnim, ambassadeur d'Al-  
lemagne à Paris, est allé rendre visite à M.  
Thiers, il y a trois jours, et, vendredi ma-  
tin, M. Thiers déjeunait chez le comte d'Ar-  
nim.

Par une coïncidence sur laquelle nous ne  
voulons pas insister, car elle était probable-  
ment fortuite, M. Thiers s'est rencontré chez  
M. d'Arnim avec M. Odo Russel, ambassa-  
deur d'Angleterre à Berlin, qui traversait  
Paris, se rendant à son poste.

M. Thiers est resté trois heures chez le  
comte d'Arnim. Nous ne voulons pas dire  
qu'il ait déjeuné pendant trois heures. Ce  
serait par trop radical.

Le Gaulois annonce que, dans la matinée  
de jeudi, 22,000 exemplaires d'un portrait-  
carte du prince impérial ont été saisis chez  
un photographe de la rue de la Chaussée-  
d'Antin.

Le Gaulois attribue cette mesure à ce que,  
au-dessous du portrait et avec la signature  
du prince, se trouvent reproduits le discours  
qu'il a prononcé cette année à la réception  
du 15 août, et les quatre dates des plébisci-  
tes qui ont eu lieu depuis 1849.

Mais, cette explication elle-même n'expli-  
que rien, s'il est vrai que des manifestations  
analogues soient tolérées au verso de cer-  
tains portraits du comte de Chambord. A  
quelque opinion que l'on appartienne, il  
faut demander qu'il n'y ait qu'une justice  
égale pour tous, aussi bien sous l'empire de  
la loi ordinaire que la loi exceptionnelle de  
l'état de siège.

L'incident aurait été clos, au dire du  
Courrier de Paris, après une visite faite par  
M. Rouher à M. le ministre de l'intérieur.

Le Français publie la note suivante :

« On nous communique, d'une source que  
nous croyons sûre, une nouvelle assez grave.  
Une centaine de membres de la gauche, y  
compris M. Gambetta, se prononceraient  
pour la prorogation des pouvoirs du maré-  
chal de Mac-Mahon. M. Thiers, d'abord très-  
opposé à cette mesure, ensuite paraissant  
s'y résigner avec mauvaise grâce, affecterait  
maintenant de la désirer vivement. C'est là  
un jeu que nous signalons aux conserva-  
teurs, et contre lequel ils doivent se mettre  
en garde. »

Le Times a reçu des renseignements sem-  
blables à ceux du Français. Voici, en effet,  
ce que nous lisons dans le journal anglais :

« On dit qu'à la demande de quelques  
membres influents du parti républicain, M.  
Thiers soutiendra publiquement la conti-  
nuation des pouvoirs du maréchal de Mac-  
Mahon. Cette démarche aurait pour objet  
d'enlever au parti monarchique les voix dou-  
teuses du centre gauche, et elles conduiront,  
en outre, dans l'opinion de ceux qui l'ap-  
puient, à la prompt dissolution de l'Assem-  
blée, but immédiat auquel voudraient arri-  
ver les différentes fractions de la gauche. »

On lit dans l'Assemblée nationale :

Il n'est pas exact, comme l'annonce le Ti-  
mes, reproduit par plusieurs journaux,  
qu'une députation des membres les plus in-  
fluents du parti légitimiste se soit formée,  
lundi, pour se rendre auprès de M. le comte  
de Chambord. Cette nouvelle est prématurée.  
Nous croyons savoir que c'est seulement à  
la fin de la semaine prochaine que la com-  
mission des bureaux de la majorité pourra  
être fixée sur les résolutions définitives de  
M. le comte de Chambord.

Le chef de la maison de Bourbon n'est pas  
en Belgique, ainsi que le prétendent plu-  
sieurs journaux.

On lit dans le Temps :

Nous pouvons confirmer nos renseigne-  
ments antérieurs : le comte de Chambord ne  
veut pas abandonner le drapeau blanc, et  
pour se soustraire aux visites, il est allé à la  
chasse dans la Haute-Autriche.

Un dernier effort va être tenté, et des né-  
gociateurs plus autorisés vont partir pour  
porter au comte de Chambord le minimum  
des demandes de la commission des neuf.

La Gazette des Tribunaux annonce que le  
procès de M. Ranc commencera le 13 octo-  
bre devant le 4<sup>e</sup> conseil de guerre.

Il est probable qu'il n'occupera qu'une  
audience.

## LE MOUVEMENT DISSOLUTIONNISTE.

Nous lisons dans le Constitutionnel :

« Il se produit dans les départements un  
mouvement qu'il importe de signaler. Des  
comités électoraux s'organisent pour com-  
battre les tentatives de restauration monar-  
chique auxquelles nous assistons depuis  
deux mois; ces comités répandent dans les  
campagnes, en sollicitant l'adhésion des élec-  
teurs, un manifeste dans lequel ils s'enga-  
gent à appuyer aux prochaines élections gé-  
nérales la candidature de tous les députés

actuels, sans distinction d'antécédents politiques et de votes antérieurs, qui se prononceront contre la restauration de la royauté. »

De plus, nous lisons dans le *Soir* :

« Les meneurs du parti radical, fatigués sans doute du calme de la province, malgré les élections et malgré la campagne anti-monarchiste, conduite avec un bruyant ensemble depuis la publication de la lettre de M. Thiers au maire de Nancy, voudraient arriver à troubler cette tranquillité du pays. »

» Dans la Nièvre, dans la Loire, dans le Gard, dans le Rhône, ils réchauffent l'ardeur des ouvriers par une propagande active, faite et par journaux, et par imprimés, et par agents spéciaux.

» Dans la Loire, à Terrenoire, à Saint-Chamond, à Rive-de-Gier, les agents les plus actifs de la Révolution sont, nous est-il assuré, les raccommodeurs de lampes des mineurs qui vont de commune en commune, et auxquels la presque totalité des ouvriers travaillant sous terre disent successivement avoir affaire pour sortir de leurs puits. Quels mots d'ordre communiquent-ils aux mineurs? Nous l'ignorons.

» Dans la Nièvre, l'appel fait au « fusil » par M. Naquet a été entendu.

» Les articles les plus incendiaires sont lancés par les journaux de la localité, qui, déjà, en vue d'une restauration monarchique quelconque, prévoient déjà l'insurrection, qui deviendrait, dit l'un d'eux, si l'on attentait à la souveraineté populaire, « le premier des droits et le plus saint des devoirs. »

» Un peu partout, dans le Midi, on répand le bruit que « la gauche, si la monarchie est proclamée, ira organiser la résistance dans les départements. »

» C'est ainsi que le radicalisme arrive peu à peu à surexciter les cerveaux, faciles à égarer, d'ouvriers qui ne demandent qu'à travailler.

» Le ministre de la guerre, informé sans doute de ces menées, a pris des mesures pour écarter des casernes, non-seulement à Paris, mais encore dans toutes les villes de garnison, toute propagande politique.

» On ne peut que louer M. du Barail de sa décision. »

A ces renseignements, nous devons ajouter la note suivante du *Courrier de Paris* :

« Voici le pétitionnement pour la dissolution qui recommence de nouveau en province sous l'influence du parti radical qui dirige le mouvement. Je puis vous affirmer que ce gouvernement est également disposé à ne plus tolérer les manœuvres auxquelles ce pétitionnement donne lieu et que les préfets ont reçu, à la date du 7 courant, des instructions en conséquence. »

On voit que le parti républicain agit partout et sait rester uni. Dieu veuille que le parti monarchique en fasse autant !

Le journal *la Vienne* a publié dimanche, en gros caractères, dans toute la largeur et en tête de sa première page, la lettre suivante :

« A Messieurs les députés de la Vienne.

» Messieurs les députés,

» Les menées monarchistes et cléricales, les tentatives des partis royalistes en faveur d'Henry V émeuvent et troublent le pays.

» Les populations de la Vienne éprouvent une répulsion invincible pour toute restauration de l'ancien régime.

» Nous qui vivons au milieu d'elles et qui entendons chaque jour l'expression de leurs répugnances, nous avons le devoir de vous faire connaître leurs sentiments.

» Ces populations sont exclusivement attachées au drapeau tricolore, et, comme vient de l'écrire M. Thiers, « à toutes les choses dont il est l'emblème. »

» Réserve faite de vos préférences personnelles pour l'avenir, nous serions heureux, Messieurs les Députés, si vous vouliez bien rassurer, dès à présent, les intérêts inquiets, en nous faisant connaître que vous voterez contre la restauration d'Henry V. »

(Suivent les signatures.)

M. Massicault fait un appel à tous les amis pour signer et faire signer cette adresse. Il recommande les plus grandes précautions pour ne pas tomber sous le coup de la loi du colportage.

OU EST LE COMTE DE CHAMBORD ?

Les journaux sont pleins de notes contradictoires sur de prétendus déplacements du comte de Chambord.

On lit dans la *Patrie* :

« Un bruit des plus bizarres circulait hier à la Bourse. On prétendait que M. le comte de Chambord était à Paris depuis deux jours. Cette étrange rumeur, que nous enregistrons seulement à titre d'écho, était appuyée sur cette circonstance que, depuis plusieurs jours, on ne sait au juste où se trouve le prétendant, qui a quitté ostensiblement Frohsdorff, et que les uns supposent à Bruxelles, tandis que d'autres le croient en Hongrie. Quoi qu'il en soit, c'est sur ces on-dit que la Bourse s'est fermée sur une hausse assez sensible. »

La *Presse* publie la nouvelle suivante, empruntée au *Journal de Genève* :

« D'après une rumeur assez répandue au Grand-Saconnex, M. le comte de Chambord serait arrivé dans cette localité, où il habiterait la maison de campagne déjà occupée par lui il y a deux ou trois ans. On dit également que son neveu et sa nièce, M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Parme, sont revenus se fixer dans notre canton et à proximité de Genève. »

De son côté, l'*Univers* dit :

« Le *Nord* assure que le comte de Chambord n'est pas attendu à Bruxelles, mais qu'il ira prochainement passer plusieurs jours dans un château de la province du Hainaut. »

Cette même feuille ajoute, le lendemain :

« On ignore toujours la résidence actuelle du comte de Chambord.

» L'attente et le désir d'une prompt solution croissent visiblement dans tous les groupes parlementaires.

» Des deux côtés, l'activité est extrême, et dans la droite même comme dans le centre droit on commence à dire que les incertitudes actuelles ne peuvent pas durer indéfiniment.

» On pense que la situation prendra très-prochainement une tournure décisive. »

Ce qu'il y a de plus clair dans tout cela, c'est que les journaux ne savent rien — absolument rien du déplacement du comte de Chambord.

Voici les résultats des élections de députés qui ont eu lieu dimanche :

Quatre candidats républicains sont élus.

*Haute-Garonne* : M. de Rémusat, par 47,500 voix, contre M. Niel, 49,600 voix.

*Nièvre* : M. Thurigny, par 39,800 voix, contre M. Gillois, 28,200 voix.

*Loire* : M. Raymond, par 59,800 voix, contre M. Faure-Belon, 24,500 voix.

*Puy-de-Dôme* : M. Girod-Pouzol, par 36,300 voix. Résultats presque complets.

## PROCÈS

DE

### M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1<sup>er</sup> Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION  
DUC D'AUMAËLE.

Audience du 13 octobre.

Le véritable intérêt du procès commence aujourd'hui avec l'interrogatoire du maréchal Bazaine.

L'empressement du public, malgré la pluie, est beaucoup plus grand que le premier jour. A midi, toutes les places réservées sont occupées; on remarque dans l'assistance un bon nombre de députés. La foule, qui stationne à la grille pour entrer, est nombreuse.

A une heure cinq minutes, le conseil fait son entrée avec le cérémonial accoutumé. Les généraux de La Motte-Rouge et Tripier ne portent pas encore le grand cordon de la Légion d'honneur, qui vient de leur être conféré.

Le président déclare la séance ouverte.

Le maréchal Bazaine est introduit, il se tourne vers le conseil, le dos tourné au public; son visage montre quelque émotion. Le public se lève dans un mouvement spontané de curiosité.

Le greffier fait de nouveau l'appel des témoins défaillants, à commencer par M. Rouher qui ne se présente pas encore.

Le duc d'Aumale, avant de procéder à l'interrogatoire, en fait connaître les divisions qu'il compte suivre aussi dans la déposition des témoins, sauf à faire les modifications nécessaires, dans cette méthode insolite qu'il établit en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

Le président indique les neuf divisions suivantes :

1<sup>o</sup> Prise de possession du commandement ;

2<sup>o</sup> Opérations militaires depuis le 13 jusqu'au 19 août ;

3<sup>o</sup> Communication avec l'empereur, le gouvernement et le maréchal de Mac-Mabon ;

4<sup>o</sup> Opérations militaires du 19 août au 1<sup>er</sup> septembre ;

5<sup>o</sup> Défense et approvisionnements de Metz ;

6<sup>o</sup> Incidents et démarches divers en septembre ;

7<sup>o</sup> Communications avec le gouvernement de la Défense nationale ;

8<sup>o</sup> Dernières négociations ;

9<sup>o</sup> Capitulation.

Le président procède à l'interrogatoire.

Maréchal, vous avez été nommé au commandement de l'armée du Rhin le 13 août; c'est cette nomination qui fait la responsabilité qui vous incombe dans les événements ultérieurs.

Avant d'examiner cette période, je vous adresserai diverses questions préalables sur la situation de l'armée. Nommé au commandement provisoire de l'armée le 15 juillet, avez-vous pris part au rassemblement des troupes, aux mesures militaires, au plan de campagne ?

Le maréchal explique la nature de ce commandement, plus nominal que réel, avec restrictions.

D. Le 6 août vous avez reçu l'ordre de faire exécuter les mouvements des corps placés sous vos ordres ?

R. Les positions des troupes avaient été fixées par un ordre du quartier-général.

Les mouvements avaient été commandés plutôt pour la jonction des corps d'armée qu'en vue d'une attaque. Les troupes n'agissaient pas sous les ordres du maréchal. Celui-ci n'a pas eu connaissance des ordres donnés à l'aile gauche, il n'a connu que les ordres donnés aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps et à la garde.

Le président entre dans diverses explications à ce sujet.

D. Dans votre entrevue du 9 avec l'empereur, n'avez-vous pas émis l'avis d'opérer la retraite de l'armée sur Nancy en découvrant Metz ?

R. Oui, pour l'aile gauche de l'armée.

D. L'empereur vous a-t-il fait savoir qu'il abandonnait le projet de retraite sur Châlons ?

R. Je ne l'ai su que plus tard.

D. Vous a-t-il fait connaître son intention de vous nommer commandant en chef ?

R. Nullement.

D. Avez-vous connu la raison des ordres du 9 donnés pour préparer une opération offensive ?

R. Non.

D. Avez-vous été renseigné sur le mouvement offensif annoncé à la Chambre par le ministre de la guerre ?

R. Non. Le maréchal développe cette réponse comme les précédentes.

D. Le mouvement a été exécuté le 11 ?

R. Oui.

Il explique que le service d'ordres donné jusqu'au 12 lui est étranger.

D. Avez-vous été informé des ordres du quartier-général donnés à la cavalerie d'opérer des reconnaissances au loin vers Nancy ?

R. Non.

C'est seulement par un télégramme du 13 de l'empereur qu'il a connu la présence de l'ennemi à Pont-à-Mousson.

C'est le major-général qui ordonne, le 13, au général de Failly, le mouvement de retraite de son corps; le maréchal n'avait pas encore reçu sa lettre de service pour le commandement en chef. Ce n'est pas non plus le maréchal qui a provoqué l'ordre du 12 août, donné au général Coffinières, de construire des ponts sur la Moselle.

Le maréchal à peine nommé s'est rendu auprès de l'empereur pour l'engager à changer sa résolution à son égard; l'empereur a insisté ainsi que le maréchal Canrobert présent pour que le maréchal Bazaine prit le commandement en chef.

Le 14, c'est encore l'empereur qui a donné l'ordre à la division Laveaucoupt de recueillir Metz.

Le maréchal déclare qu'il se regardait encore comme le lieutenant de l'empereur.

Les rapports directs de l'empereur avec les commandants de corps ont cessé le 15.

Ici se termine l'interrogatoire sur les circonstances qui ont précédé ou accompagné la prise de possession du commandement en chef.

Le président passe à la deuxième division relative aux opérations militaires depuis le 13 août.

Il renvoie à plus tard les explications que le maréchal voudrait donner sur la bataille de Forbach, dont le rapport lui attribue la responsabilité.

Le maréchal, sur la demande qui lui est faite, déclare qu'il a donné des ordres ce jour-là, aux commandants de corps de reconnaître les ponts de la Moselle en amont et en aval de Metz; il lit les instructions données à ce sujet aux généraux Jarras et Coffinières.

Sur l'objection du président, que dans l'ordre de marche des troupes en retraite sur Verdun, le maréchal n'a assigné qu'une route dont la bifurcation ne commence qu'à Gravelotte, celui-ci répond qu'il devait compter sur l'état-major resté à Metz pour l'exécution des détails, et qu'étant à Borny, devant l'ennemi il ne pouvait s'en occuper lui-même.

Le maréchal Bazaine déclare que c'est sur l'invitation de l'empereur que, le 13, il a renoncé au retour offensif qu'il projetait.

Le passage de la Moselle a été contrarié par le mouvement tournant de l'ennemi qui a attaqué les troupes restées sur la rive gauche.

Le combat s'est généralisé sur toute la ligne. Blessé dans cette journée du 14, d'un éclat d'obus à l'épaule, le maréchal n'en a pas moins continué à donner ses ordres.

L'interrogatoire continue.

Le président interroge d'un ton bienveillant, avec ordre et clarté; le maréchal, la main posée sur sa table, répond nettement, brièvement, d'une voix un peu faible.

Ses réflexions, jusqu'à ce moment, paraissent satisfaisantes.

Le public écoute dans le plus grand silence; mais la voix du maréchal, dirigée de l'autre côté, arrive difficilement au fond de la salle.

En raison des fonctions de président du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine, le duc d'Aumale avait demandé au ministre de la guerre l'autorisation de visiter les champs de bataille autour de Metz.

Le ministre de la guerre n'a pas cru pouvoir accorder cette autorisation sans consulter le ministre des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères en a référé à Berlin, en faisant savoir que le duc d'Aumale garderait le plus strict incognito et offrait même de ne pas coucher à Metz.

La réponse du gouvernement allemand a été « qu'il préférât que ce voyage n'eût pas lieu. »

Un article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* faisait pressentir cette réponse :

« Si le duc d'Aumale, disait hier l'officieuse *Gazette*, avait voulu seulement visiter le pays, incognito, il n'avait qu'à s'y rendre. Sa demande d'autorisation cache l'intention de donner à sa visite un caractère public, et, bien que nous soyons indifférents à de pareils procédés, il n'est pas à désirer, pourtant, qu'une occasion de se compromettre soit offerte aux imprudents. »

Elle terminait en insinuant que, par suite de la présence du duc d'Aumale, les populations pourraient, en effet, être facilement amenées à enfreindre les lois.

On n'est pas plus courtois. Il y a, d'ailleurs, dans la phrase qui vient d'être citée une révélation, naïve ou cynique, comme on voudra, de la manière dont s'y prennent nos voisins pour mener à bien les « études » qu'ils ont à faire en pays étranger: ils s'y rendent tout simplement sans demander d'autorisation.

## DIMANCHE OU LUNDI.

Le repos est absolument et rigoureusement nécessaire à l'homme qui travaille.

Or, Dieu qui, après l'œuvre sublime de la création, se reposa lui-même le septième jour, le bénit et le sanctifia, a choisi pour l'homme un jour de repos. Parlant à son peuple par la voix de Moïse, il lui a dit au Décalogue :

« Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat. Tu travailleras six jours et tu feras toutes tes œuvres; le septième, c'est le repos du Seigneur ton Dieu. Ce jour-là tu ne feras aucun travail. »



